



MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE

Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement	10
Certification	20

Comptes annuels

Bilan actif.....	25
Bilan passif.....	26
Hors-bilan	27
Compte de résultat.....	28

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'actif net.....	32
Ventilations des souscriptions/rachats	33
Complément d'information 1.....	34
Complément d'information 2.....	35
Ventilation par nature des créances et dettes.....	38
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	39
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	40
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	41
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	42
Affectation des résultats	43
Résultat et autres éléments.....	51
Inventaire.....	55

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

ORIENTATION

IDENTIFICATION

DENOMINATION

Le fonds a pour dénomination : « **MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE** ».

OBJET

Le fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le fonds ne peut recevoir que les sommes :

- attribuées aux salariés de l'entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- versées dans le cadre des plans d'épargne salariale y compris l'intéressement ;
- provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail ;
- provenant des cotisations obligatoires, versements volontaires et flux d'épargne salariale (intéressement et participation) dans le cadre des Plans d'Epargne Retraite (PER).

OBJECTIF DE GESTION ET STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). L'objectif de gestion du FCPE est, sur un horizon d'investissement de 3 ans minimum, l'optimisation de la performance en ayant une exposition sur les marchés actions de 30% maximum et sur les marchés de taux de 100% maximum. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire.

Le fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Dans un univers d'investissement large, l'allocation dynamique des actifs et la sélection rigoureuse de ses investissements doit lui permettre d'atteindre son objectif de gestion.

La stratégie d'investissement s'appuie principalement sur une allocation dynamique entre les marchés financiers en respectant l'objectif de gestion. Cette allocation, ainsi que la répartition géographique, reposent sur l'appréciation des critères économiques, de valorisations et d'analyses techniques des marchés. Les décisions d'investissement sont régulièrement réexaminées en fonction de l'évolution de ces derniers par l'équipe d'Allocation d'Actifs.

La sélection active des instruments financiers doit permettre d'optimiser les choix d'allocation. Le FCPE est géré en multigestion, c'est-à-dire via la sélection de différents OPCVM et/ou FIA. L'univers intègre notamment des OPCVM et/ou FIA gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Les différentes classes d'actifs sont pondérées en fonction des recommandations du comité d'allocation à l'intérieur des fourchettes définies dans le règlement. Une classe d'actif favorisée verra son poids plus proche des bornes hautes et inversement.

Le risque de change est de 50% maximum de l'actif net. La couverture du risque de change sera réalisée exclusivement via des opérations sur les marchés à terme. Elle ne sera pas systématique et sera réalisée à la discrétion de la société de gestion délégataire de la gestion du risque de change.

Informations relatives au Règlement « SFDR »

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

Le FCPE ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, et n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

En conséquence, sa stratégie ne rend pas pertinente, au regard de son objectif de gestion et de son processus d'investissement, la prise en compte des risques de durabilité. Ainsi, l'impact potentiel des risques en matière de durabilité sur le rendement du FCPE n'est pas évalué. Néanmoins, le processus d'investissement tient compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Information relatives au Règlement « Taxonomie » :

Le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

Ainsi, la taxonomie européenne est un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

Les investissements du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCPE n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre indicatif, la performance du FCPE peut être appréciée a posteriori relativement à l'indice composite suivant : 20% MSCI EUROPE (dividendes réinvestis) + 70% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 1-5 ans + 10% €STR NET CAPITALISE.

L'indice de référence **MSCI Europe** mesure la performance des marchés boursiers développés en Europe. Au 31 juillet 2013, cet indice est constitué de 15 pays de l'Union européenne (Autriche, Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède et Royaume Uni) et de la Suisse. Il est libellé en euro, pondéré par le flottant (fraction du capital détenu par le public) des valeurs le composant et calculé sur la base des cours de clôture de ces dernières avec un réinvestissement des dividendes nets. La méthodologie complète de construction des indices MSCI Standard est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

L'indice **BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE 1-5** est défini, calculé (coupons réinvestis) en euro et publié par la banque Barclays Bank. Il est représentatif des emprunts obligataires à taux fixe, libellés en euro, émis par les états et les émetteurs des secteurs public et privé européens notés au minimum (BBB- Standard & Poor's/Baa3 Moody's) et ayant une durée résiduelle d'un à cinq ans.

L'indicateur de référence **Euro short-term rate (€STR)** est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous [les jours d'ouverture de TARGET 2](#). Si, après la publication, sont détectées des erreurs qui affectent l'€STR à concurrence de plus de 2 points de base, la BCE révisera et publiera de nouveau l'€STR le même jour, à 9 heures (heure d'Europe centrale). Sur le site de la BCE, aucune modification ne sera apportée à l'€STR après cette heure. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Pour toute information complémentaire concernant l'Indice, les investisseurs sont invités à consulter le site internet suivant : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html.

COMPOSITION DU FCPE

Le FCPE est exposé entre 0% et 30% en produits actions.

Le FCPE est exposé entre 40% et 100% en produits obligataires.

Le FCPE est exposé entre 0% et 60% en produits monétaires.

INSTRUMENTS UTILISES

• Actions :

Néant

• Titres de créances et Instruments du marché monétaire :

Néant

- **Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA :** Le FCPE peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger de toute classification et/ou en parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres pays européens de toute classification.

Le FCPE peut investir :

- en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA français ou européens, de toutes classifications (y compris dans les ETF, OPCVM et FIA indiciels européens), à l'exception des OPCVM et/ou FIA détenant plus de 10% en OPCVM ou FIA.
- dans la limite de 10 % de l'actif net, d'autres valeurs telles que décrites à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier: bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, parts ou actions d'OPCVM ou de FIA décrits au 6° de ce même article.
- jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ou de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres pays européens ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux quatre conditions prévues à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier.

Les OPCVM et FIA sélectionnés sont investis :

- sur des titres de sociétés de tous secteurs, de grande, de moyenne ou petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux, dont les pays émergents (à hauteur de 20% maximum de l'actif net).
- en obligations de toute nature, sans contrainte géographique : obligations gouvernementales, obligations émises par des entités supranationales et agences, obligations émises par des entreprises privées (dites « Corporate ») de première qualité (dites « Investment Grade ») ou spéculatives rendement (dites « High Yield » pour un maximum de 10% de l'actif net), obligations émises par des entités situées dans des pays émergents (à hauteur de 20% maximum de l'actif net), Obligations convertibles (à hauteur de 10% maximum de l'actif net du FCPE).

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement mentionnés ci-dessus peuvent notamment être gérés par BNP Paribas Asset Management France ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article R. 214-43 du Code monétaire et financier.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

- **Instruments dérivés :**

- Le FCPE peut intervenir sur les marchés à terme réglementés français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant et sur les marchés de gré à gré.
- Sur ces marchés, le FCPE peut utiliser les instruments financiers en couverture ou en exposition suivants :
 - futures sur actions et/ou indices boursiers, sur taux d'intérêt, sur devises,
 - options sur actions et/ou indices, de taux (y compris caps et floors), de change,
 - swaps de taux, swaps actions, swaps de change,
 - contrats de change à terme,
- L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.

Le FCPE n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change ainsi que dans le cadre d'opérations d'arbitrage (consistant à tirer profit de différences de cours sur un des actifs financiers entre plusieurs marchés).

La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net du FCPE.

- **Dépôts :**

Néant

- **Emprunts d'espèces :**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCPE peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

- **Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :**

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir, dans la limite de 10% de son actif net, aux prises en pension par référence au code monétaire et financier.

Pour l'optimisation de ses revenus, le FCP peut recourir, dans la limite de 100% de son actif net, aux prêts de titres par référence au code monétaire et financier.

Par ailleurs, afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, ces opérations peuvent donner lieu à la remise de titres et/ou d'espèces en garantie répondant aux conditions décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas. Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaire de titres figurent à l'article Frais de fonctionnement et commissions du prospectus.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être très liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent pas dépasser 20% de l'actif net du FCPE (sauf exception prévue dans le tableau). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCPE peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCPE peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres d'états émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension, investies dans des OPCVM coordonnés monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe « Principales catégories d'actifs utilisés », la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCPE (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Les risques auxquels vous serez exposé au travers du FCPE seront principalement les suivants :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que la performance du FCPE peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le FCPE ne bénéficiant d'aucune garantie.

Risque actions : L'exposition du FCPE au marché actions est comprise entre 0% et 30%. Ce marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse du marché actions, la valeur liquidative du FCPE pourra diminuer.

Risque lié aux marchés émergents : Les risques de marché, actions, taux ou crédit, sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. L'exposition aux pays émergents sera au maximum de 40% de l'actif net.

Risque de change : Le FCPE peut être exposé au risque de change, à hauteur maximum de 50% de l'actif net. En effet le FCPE peut investir dans des titres actions ou obligations ainsi qu'en OPCVM et/ou en FIA eux-mêmes autorisés à acquérir des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone Euro. La valeur des actifs peut baisser si les taux de change varient, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de taux : L'exposition du FCPE aux marchés de taux sera comprise entre 70% et 100%. L'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCPE, ici compris dans une fourchette de 0 à 5 rapportée à l'actif net du FCPE. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCPE une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 2 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 2% de la valorisation du FCPE.

Risque de crédit : Ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de la signature d'un émetteur ou la défaillance de cet émetteur, peuvent ainsi entraîner une baisse de la valeur des instruments auxquels le FCPE est exposé.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations, monétaires). Il existe un risque que le FCPE ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus) dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

Risque de conflits d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions / acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le FCPE a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCPE.

Risque lié aux investissements en petites capitalisations : les marchés de petite capitalisation boursière (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de durabilité : Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCPE, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. La stratégie d'investissement du fonds ne rend pas pertinente la prise en compte du risque de durabilité.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Par ailleurs, le FCPE sera exposé de manière accessoire à d'autres types de risques :

Risque lié à la détention d'obligations convertibles via l'investissement dans des OPCVM : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCPE. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCPE.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

RAPPORT DE GESTION

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

SCENARIO ECONOMIQUE

BOURSES

Dès le début de l'année, une crise géopolitique est venue s'ajouter à la dégradation de la situation sanitaire en Asie, touchée à son tour par la vague Omicron. La remise en place de confinements en Chine a été identifiée comme un risque majeur pour la croissance mondiale. Les tensions géopolitiques, avant même l'invasion de l'Ukraine le 24 février, expliquent la nervosité des investisseurs, des agents économiques et l'envolée du cours des matières premières qui a alimenté les pressions inflationnistes.

Le baril de Brent a atteint 128 dollars en mars, au plus haut depuis mi-2008. Il a ensuite connu des variations heurtées entre 100 et 120 dollars en raison des signes d'enlisement du conflit en Ukraine d'une part et des craintes sur l'économie mondiale de l'autre. Ces dernières ont fini par l'emporter : le cours du pétrole a pâti des perspectives de croissance dégradées et s'est inscrit sur une tendance baissière jusqu'au début de l'automne. Au dernier trimestre, il a connu des variations heurtées, établissant son plus bas de l'année début décembre (à 76 dollars le baril) avant de terminer à près de 86 dollars, soit une hausse de 10,5 % en douze mois. Le parcours du baril de WTI a été similaire et il termine 2022 à 80 dollars (+4,2 %).

La baisse des actions mondiales liée au risque géopolitique a été en partie corrigée dans un premier temps mais les inquiétudes ont fini par l'emporter face au nouveau durcissement de ton des banques centrales, Réserve fédérale américaine en tête. Cet élément est l'autre facteur qui a déterminé les variations des marchés financiers dès le début de 2022 et est rapidement devenu dominant. Les tensions sur les taux longs liées aux craintes inflationnistes puis au tournant moins accommodant des politiques monétaires ont en effet pénalisé les actions, en particulier les valeurs de croissance. Après avoir pesé sur les bourses dès janvier (sur le thème des inquiétudes inflationnistes), cet élément a été comme mis entre parenthèses lorsque l'invasion de l'Ukraine a sidéré les investisseurs. Il est rapidement revenu sur le devant de la scène lorsque les banques centrales sont devenues de plus en plus agressives. Les actions mondiales ont enregistré des baisses en janvier et février, une hausse limitée en mars, un violent recul en avril et une stabilisation en mai grâce à un rebond au cours de la dernière semaine avant de perdre plus de 10 % pendant la première quinzaine de juin. Elles ont alors pu profiter de la détente des taux longs et, vraisemblablement, d'achats à bon compte de la part de certains participants mais n'ont finalement pas résisté à la dégradation des indicateurs économiques et terminent juin en baisse de 8,6 % par rapport à fin mai. L'indice MSCI AC World en dollars a ainsi perdu 20,9 % en six mois. Dès le début du second semestre, les actions ont beaucoup fluctué, à la hausse comme à la baisse lorsque les investisseurs ont envisagé que la politique monétaire de la Fed pourrait connaître un tournant moins restrictif dans les prochains mois. Le discours des banquiers centraux restait pourtant très agressif et accompagné de hausses plus fortes qu'attendu des taux directeurs dès l'été. Le scénario du « pivot de la Fed » a alors évolué pour devenir synonyme d'un ralentissement du rythme de remontée des taux directeurs. Cette hypothèse a nettement soutenu les actions en octobre et novembre mais, à partir de la mi-décembre, les investisseurs ont dû davantage prêter attention aux déclarations des banques centrales affirmant que l'inflation est toujours trop élevée et que la politique monétaire doit devenir restrictive et devra le rester en 2023.

Par ailleurs, alors que les résultats des entreprises sont restés encourageants, le consensus pour une récession en 2023 s'est renforcé en fin d'année avec la dégradation des enquêtes d'activité et des données objectives, en particulier aux Etats-Unis. A contrario, à partir de novembre, le changement de stratégie en Chine face à l'épidémie de Covid a entretenu les espoirs. La réouverture de l'économie chinoise est en effet synonyme de reprise en Asie et du fonctionnement normal des chaînes mondiales de production. Face à ces facteurs contradictoires, auxquels il faut ajouter la mini-tempête financière de septembre provoquée par l'annonce du mini-budget britannique, les actions ont terminé le second semestre pratiquement à l'équilibre (+1,4 %) à l'issue d'un parcours heurté qui traduit le désarroi des investisseurs. Après trois baisses trimestrielles consécutives suivies d'un rebond au 4e trimestre, les actions mondiales ont perdu 19,8 % en 2022, soit leur plus fort recul depuis 2008, année marquée par la Grande crise financière et une baisse de plus de 40 %. Les places américaines ont pâti de leur composition souvent majoritairement de style Croissance à l'image de l'indice du Nasdaq composite en baisse de 33,1 %. L'indice S&P 500 a perdu 19,4 %, l'Eurostoxx 50 est en recul de 11,7 %, et l'indice Nikkei 225 a terminé en baisse de 9,4 % (indices en devises locales, dividendes non réinvestis). Les performances sectorielles ont été très disparates : la seule progression significative a été enregistrée par l'énergie, les secteurs cycliques (consommation, technologie) ont fortement reculé et les valeurs défensives, bien qu'en baisse, ont surperformé, tout comme les valeurs financières.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

POLITIQUE MONETAIRE

Face à une inflation plus élevée que prévu, amenée à le rester plus longtemps qu'initialement anticipé notamment du fait du renchérissement de l'énergie et des produits agricoles, le grand thème de 2022 a été celui de la normalisation des politiques monétaires, qui s'est accélérée au second semestre.

Dès janvier, la Réserve fédérale américaine (Fed) a mis en place une communication beaucoup plus agressive. Elle a commencé à remonter ses taux directeurs en mars (de 25pb) et a rapidement accentué le rythme (50pb en mai puis quatre hausses consécutives de 75pb). Le 14 décembre, après une remontée de 50pb, le taux objectif des fonds fédéraux a été porté dans l'intervalle 4,25 %-4,50 %, soit une hausse cumulée de 425pb en 2022. Au fil des mois, il est clairement apparu qu'au sein de son double mandat, la Fed se concentre sur l'inflation et que les dommages éventuels sur la croissance et l'emploi ne l'arrêteront pas. Ce message, pourtant clair, ne semble pas bien compris. La Fed, considérant que l'inflation est « généralisée et trop élevée », est décidée à la faire revenir vers l'objectif de 2 % et, pour ce faire, va poursuivre la remontée de ses taux directeurs en 2023 et les maintiendra en territoire restrictif pendant un certain temps. De leur côté, les investisseurs considèrent que ce resserrement monétaire brutal va provoquer une récession et que la Fed devra reprendre rapidement le chemin de la baisse des taux. Cette hypothèse dite du « pivot de la Fed », reflétée dans les marchés à terme, a été entretenue par le ralentissement du rythme de remontée des taux en décembre et par la dégradation des enquêtes d'activité. Les difficultés du secteur manufacturier ont renforcé la conviction de certains observateurs que la Fed risque d'en « faire trop » en matière de remontée des taux directeurs. L'inflexion de l'inflation (de 6,6 % en septembre à 6,0 % en novembre pour le glissement l'indice des prix à la consommation hors alimentaire et énergie) a également joué un rôle dans ces anticipations. La Fed répète que l'inflation va rester à un niveau « inconfortablement élevé » pendant un certain temps et que sa baisse « nécessitera probablement une période durable de croissance inférieure à la croissance potentielle ». La croissance résiste jusqu'à présent : le PIB a progressé de 3,2 % (rythme annualisé) au 3e trimestre et l'estimation « en temps réel » de la croissance au 4e trimestre a varié entre 3 % et 4 % en novembre et décembre (GDPNow calculé par la Fed d'Atlanta). Les créations d'emploi, moins spectaculaires qu'en 2021 où elles étaient ressorties à 6,7 millions, ont été très dynamiques tout au long de l'année (plus de 4 millions de janvier à novembre). La baisse du taux de chômage de 4,0 % en janvier à 3,6 % en novembre a permis de fortes hausses des salaires mais les annonces de licenciements massifs dans certains secteurs se sont multipliées en fin d'année. La Fed prévoit une hausse du taux de chômage à 4,6 % en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) n'a pas modifié ses taux directeurs jusqu'en juin 2022 mais des anticipations de remontée étaient apparues début 2022. La normalisation a commencé par une hausse de 50pb en juillet alors que la BCE s'était engagée en juin pour une hausse de 25 pb. Le communiqué a précisé que « le Conseil a estimé qu'un premier pas sur la voie de la normalisation des taux d'intérêt plus important qu'indiqué lors de sa réunion précédente était approprié ». La présentation de l'outil anti-fragmentation (dénommé TPI, acronyme de Transmission Protection Instrument soit « instrument de protection de la transmission ») a également joué un rôle dans la décision. Ce nouvel outil pourra être activé pour « lutter contre une dynamique de marché injustifiée, désordonnée, qui menacerait gravement la transmission de la politique monétaire au sein de la zone euro ». Dès août, le ton des commentaires s'est nettement durci face à l'accélération de l'inflation et la BCE a procédé en septembre à une hausse historique de 75pb qui, en portant le taux de dépôt à 0,75 % a mis fin à la période de taux nuls ou négatifs. La BCE a alors précisé qu'elle avait l'intention de poursuivre le cycle de resserrement et a, en effet, remonté ses trois taux directeurs à deux reprises au 4e trimestre, de 75pb en octobre puis de 50pb en décembre. A l'issue du Conseil des gouverneurs du 15 décembre, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été portés à, respectivement, 2,50 %, 2,75 % et 2,00 %. Après une hausse cumulée de 250pb au second semestre, le ton de la BCE ne s'est pas adouci, bien au contraire. Alors que l'inflation dans la zone euro n'a montré qu'une inflexion limitée en fin d'année (à 10,1 % en novembre en glissement annuel contre 10,6 % en octobre et 5,0 % fin 2021), Christine Lagarde n'a pas hésité à évoquer « un rythme de 50pb de hausse pour un certain temps » et a précisé à plusieurs reprises que passer de 75pb de hausse en octobre à 50pb en décembre ne constitue « pas un pivot, nous ne ralentissons pas ». En outre, les diverses mesures annoncées par les gouvernements de la zone euro pour limiter les conséquences de la crise énergétique pour les ménages et les entreprises les plus fragiles, en fournissant, de fait, un soutien à la croissance sont de nature à inciter la BCE à resserrer davantage sa politique monétaire. Malgré les risques baissiers sur la croissance, il ne s'agit plus de simplement normaliser la politique monétaire mais bien de mettre en place des mesures restrictives dans la mesure où la BCE estime que la récession modérée, qu'elle anticipe pour les prochains mois, ne suffira pas à faire refluer l'inflation et considère « ne pas avoir le choix ».

TAUX LONGS

La remontée des taux directeurs et l'accélération de l'inflation (passée de 7,2 % en janvier à 10,7 % en octobre pour l'OCDE) ont entraîné de fortes tensions des rendements des obligations gouvernementales et une inversion des courbes de taux, très marquée aux Etats-Unis. La volatilité est restée très élevée tout au long de l'année en raison des anticipations fluctuantes sur la politique monétaire malgré un message clair des banques centrales. A deux reprises des événements spécifiques à un pays, et non anticipés, ont entraîné une dégradation généralisée des obligations gouvernementales, ce qui traduit la fébrilité des investisseurs. En septembre, la communication hasardeuse autour de la politique budgétaire au Royaume-Uni a contraint la Banque d'Angleterre à intervenir sur le marché des Gilts pour restaurer la stabilité financière. En décembre, c'est la modification inattendue par la Banque du Japon (BoJ) de sa politique de contrôle de la courbe des taux qui a pesé sur les marchés mondiaux, en particulier sur les obligations de la zone euro, et conduit la BoJ à augmenter ses achats de JGBs.

Le rendement du T-note à 10 ans (1,51 % fin 2021) s'est inscrit sur une tendance haussière en début d'année suite au changement de cap de la Fed pour lutter contre une inflation de plus en plus élevée et diffuse. Une détente ponctuelle est intervenue à l'occasion de l'invasion de l'Ukraine mais la Fed a rapidement confirmé son intention de normaliser sa politique monétaire, ce qui a provoqué une rapide remontée des taux. Le rendement du T-note à 10 ans est passé une première fois au-dessus de 3,00 % en mai, au plus haut depuis novembre 2018. Des

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

ajustements de positions ont alors été opérés par des investisseurs qui avaient adopté une position vendeuse depuis de longs mois et prenaient ainsi leurs profits, ce qui a entraîné une légère détente des taux sans inverser la tendance haussière. Le taux à 10 ans s'est inscrit à près de 3,50 % le 14 juin, au plus haut depuis 10 ans. Par la suite, les inquiétudes sur la croissance sont devenues prépondérantes. De plus en plus d'observateurs ont commencé à imaginer que la politique monétaire agressive de la Fed risquait de provoquer une récession. Malgré une inflation qui demeure très élevée et largement supérieure à l'objectif de 2 %, les investisseurs se sont convaincus que le cycle de resserrement serait moins brutal qu'annoncé et suivi d'un assouplissement dès le début de 2023. Les taux se sont détendus de manière significative jusqu'à début août. Les membres du FOMC (Federal Open Market Committee) ont lutté contre ce scénario dit du « pivot de la Fed », de nature à limiter les effets recherchés du durcissement de leur politique monétaire. Après plusieurs déclarations sans ambiguïté, une tendance haussière s'est remise en place sur les taux courts et longs, s'affirmant au cours de la seconde quinzaine d'août pour finalement envoyer le taux à 10 ans vers 4,25 % en octobre. A partir de ce moment, les variations ont été heurtées au gré des chiffres d'inflation et des anticipations des décisions de la Fed. La publication des indices de prix à la consommation a joué un rôle crucial tout au long du 4e trimestre. Le rendement du T-note à 10 ans termine l'année à 3,87 %, soit une tension de 236pb en douze mois. La courbe des taux s'est inversée, le taux à 2 ans passant de 0,73 % à 4,43 % (+370pb) sous l'effet des remontées des taux directeurs et des anticipations d'une poursuite du resserrement.

Le rendement du Bund allemand à 10 ans (-0,18 % fin 2021) s'est rapidement dirigé vers 0 % dans le sillage des taux longs américains, le changement inattendu de ton de la BCE le 3 février l'envoyant à 0,30 % mi-février, au plus haut depuis fin 2018. L'invasion de l'Ukraine a entraîné le mouvement habituel de fuite vers la sécurité, accompagné cette fois-ci par un reflux des anticipations de resserrement des politiques monétaires et par des rachats de positions vendeuses. Le taux allemand à 10 ans est ainsi repassé sous 0 % début mars mais a rapidement renoué avec sa tendance haussière lorsqu'il est apparu que la normalisation de la politique monétaire (remontée des taux directeurs, arrêt des achats d'actifs) restait au contraire à l'ordre du jour. Le seuil de 1,00 %, plus haut depuis mi-2015, a été approché fin avril puis franchi en mai ouvrant la voie à une poursuite de la remontée des taux. Même si celle-ci est restée chaotique, le durcissement du discours de la BCE et les hausses de ses taux directeurs à partir de juillet ont permis au taux allemand à 10 ans de rapidement effacer tous les seuils symboliques (1,50 % fin août, 1,75 % puis 2,00 % en septembre) pour se rapprocher de 2,50 % en octobre, un niveau qui n'avait plus été traité depuis 2011, alors que l'inflation dépassait 10 % en glissement annuel. La partie courte de la courbe des taux a réagi aux commentaires beaucoup plus agressifs de nombreux membres du Conseil des gouverneurs de la BCE. Au fil des semaines, il est clairement apparu que, comme la plupart de ses homologues dans les économies développées, la BCE n'hésiterait pas à remonter ses taux directeurs pour lutter contre l'inflation même si la croissance montrait des signes de faiblesse. Le rendement du Bund à 10 ans a terminé au plus haut de l'année, s'inscrivant à 2,57 %, ce qui correspond à une tension de 275 pb en douze mois tandis que le taux à 2 ans est passé de -0,62 % à 2,76 % (+338pb). Dans un contexte de remontée des taux directeurs et d'arrêt des programmes exceptionnels d'achats de titres par la BCE, les marchés périphériques de la zone euro ont connu une année agitée qui se solde par une sous-performance : le taux italien à 10 ans s'est tendu de plus de 350pb à 4,27 % et les taux espagnols et portugais de 310pb environ à 3,66 % et 3,59 % respectivement.

POLITIQUE DE GESTION

Le fonds s'enregistre en baisse sur l'année et surperforme son indice de référence (en brut) dans un contexte compliqué où les marchés ont été fortement impactés par la hausse des taux d'intérêts par les banquiers centraux et une inflation galopante. L'effet sélection contribue positivement à cette performance positive alors que l'effet allocation a pénalisé le portefeuille sur la période. Nos positions tactiques vendeuses sur les obligations souverains américains ainsi que sur les actions américaines aussi sont les seules contributeurs positives à la performance absolue. Au niveau de la poche Obligation, l'allocation Euro aggregate est le principal contributeur avec un effet sélection positive obtenu par les investissements obligataires à maturité courte. Le stress sur les marchés financiers a également nourri un écartement des primes de crédit et donc une sous-performance des obligations émises par les sociétés privées. Nous avons pris avantage de ce niveau pour mettre en place un positionnement sur les obligations d'entreprise européennes IG qui a contribué positivement à la performance relative à travers un effet allocation positive. Nous avons également sous-pondéré les emprunts d'Etats américains dans une logique de durcissement monétaire ce qui a été bénéfique au niveau de la performance également. Au niveau de la poche action, la contribution est négative résultant à la fois de l'effet sélection et l'effet allocation. En effet l'allocation sur la partie action européennes, émergentes et Global est négatif mais compensé en partie par l'effet allocation positive sur les actions américaines.

PERSPECTIVES

La récession qui menace l'économie mondiale ne devrait pas empêcher les banques centrales de poursuivre le resserrement monétaire, au moins dans la première partie de l'année, alors que le lent reflux de l'inflation la laissera à des niveaux incompatibles avec l'objectif de stabilité des prix. Néanmoins, le rythme de remontée des taux directeurs sera vraisemblablement moins rapide qu'au cours des six derniers mois, alimentant l'idée d'un « pivot » des politiques monétaires. Ce dernier élément pourra se révéler capital : face à un environnement économique dégradé, que les perspectives bénéficiaires des entreprises tardent à refléter pleinement, l'hypothèse d'une détente des rendements obligataires dans les prochains mois serait de nature à soutenir certains pans de la cote, en particulier les valeurs de croissance qui ont, au contraire, largement sous-performé le style Value en 2022 sous l'effet de la violente remontée des taux réels. Après la dégradation et la volatilité sans précédent observées sur les marchés obligataires en 2022, les investisseurs devraient retrouver le chemin de cette classe d'actifs pour profiter du portage dans un environnement de taux normalisés. Après des années de taux « plus bas plus longtemps », la transition vers une nouvelle ère sur les marchés obligataires ne sera toutefois pas instantanée si bien que la volatilité devrait rester présente, en particulier après les ajustements brutaux des marchés, à la hausse comme à la baisse, au cours des derniers mois de 2022. Notre allocation comporte une position significative sur le crédit de qualité (IG) en euros où les niveaux de spreads reflètent, selon nous, des taux de défaut trop élevés au regard de la

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

solidité des entreprises concernées. Le changement d'attitude des autorités chinoises est un facteur important qui a été salué, à juste titre, par les investisseurs fin 2022, puisque les autorités semblent se préoccuper davantage de la croissance et un peu moins de la situation sanitaire. A court terme, face à l'envolée des contaminations, de nouveaux confinements ne peuvent être exclus mais le thème de la « réouverture de l'économie chinoise » devrait rassurer les investisseurs et soutenir l'activité dans toute l'Asie émergente. Malgré les risques géopolitiques toujours présents, il ne nous paraît pas justifié de rester totalement à l'écart des actions. Nous privilégions les marchés chinois et américains au détriment des actions de la zone euro, ce qui correspond à une exposition totale neutre. Les matières premières apportent une diversification à nos portefeuilles.

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

* * *

Performances

Les performances annuelles s'élevaient à -6.46 % pour la part classique, -6.60 % pour la part P, -6.32 % pour la part I, -5.75 % pour la part RE.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FCPE.

* * *

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Changements intervenus au cours de l'exercice

17/11/2022 : Changement du niveau de risque (SRRI) qui passe de 3 à 4.

01/10/2022 : Changement de dépositaire : BNP Paribas SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

01/01/2022 : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie ; Evolution de la rédaction liée au règlement SFDR.

* * *

Effet de levier

Montant total du levier au 30/12/2022	
	montant total du levier
méthode brute	119,85%
méthode de l'engagement	112,38%

Concernant la méthode de l'engagement, le montant total du levier affiche la moyenne trimestrielle de l'engagement calculé quotidiennement

Concernant la méthode brute, le montant total du levier est calculé le 1er jour suivant la fin de mois

* * *

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice.

* * *

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Instruments financiers du Groupe détenus dans le compartiment

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Nom du Fonds	Libellé des Valeurs	Code ISIN	Type de Transaction
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP OBLI ISR M C'	'FR0011046739'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'AMSELECT BLUEBAY EBA I C'	'LU2310408971'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP E CORP BD SRI PAB T I C'	'LU1862449235'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP E MSCI ERP ESG FMTE C ETF-E'	'LU1291099718'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD EURO FLX BD I C'	'LU2355554929'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD SUST EURO CORP BD I C'	'LU0265317569'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'ALGEBRIS FINANCIAL CRD-IE'	'IE00B81TMV64'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'LO FUNDS - GLOB FIN X1 EUR IA'	'LU2440789746'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'M&G LUX GLOBAL LISTED INFRA FUND'	'LU2448038229'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'INVESCO EQQQ NASDAQ-100 UCITS ETF DIST ETF-E'	'IE0032077012'	'ACHATS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD EURO MEDIUM TERM BD I C'	'LU0102020350'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP EASY MSCI EUROPE SRI S-SRS PAB 5% CPPD TP C ETF-E'	'LU1753045415'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP E MSCI J SRI S-S PAB5% C C ETF-E'	'LU1753045845'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'AMSELECT VONTOBEL GLB EQ EM I C'	'LU2310406686'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD DISR TECH I C'	'LU0823422067'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP E S&P 500 USD C C ETF-E'	'FR0011550177'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP E MSCI EMU ESG FM TE C ETF-E'	'LU1291098827'	'VENTES'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD SUST ENH BD 12M I C'	'LU1819949246'	'AUGMENTATIONS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD EURO ST BD OPP I C'	'LU0212176118'	'AUGMENTATIONS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD GLB ENVIRONMENT I C'	'LU0347711623'	'AUGMENTATIONS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD ENG TRANSITION I C'	'LU0823414809'	'AUGMENTATIONS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD ERP MF EQ I C'	'LU1956135914'	'REDUCTIONS'
MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE	'BNPP FD ERP EQ I C'	'LU0823400337'	'REDUCTIONS'

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

INFORMATIONS EXTRA-FINANCIERES

Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables

I - Démarche de BNP Paribas Asset Management

BNP Paribas Asset Management met à disposition des investisseurs sur son site internet sa politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement conformément à l'article 3 du règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

En complément, et conformément à l'article L533-22-1 du Code monétaire et financier BNP Paribas Asset Management mettra à la disposition des souscripteurs et du public un document retraçant sa politique sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique. Ces éléments d'information s'inscriront dans le cadre de la transparence d'informations requises s'agissant des incidences négatives en matière de durabilité et disponibles sur le site internet de la société de gestion conformément à l'article 4 du règlement SFDR.

Le règlement SFDR établit en effet des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

En complément du règlement SFDR, le règlement 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (Règlement Taxonomie) a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental.

La taxonomie européenne est ainsi un système de classification établissant une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par le Règlement Taxonomie, ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. Par ailleurs, d'autres activités pouvant apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne font pas encore nécessairement partie du Règlement Taxonomie.

A ce jour, la démarche générale de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) de BNP Paribas Asset Management est indiquée sur notre site web : [En tant qu'investisseur - BNPP AM Global FR site \(bnpparis-am.com\)](https://www.bnpparis-am.com/en-tant-quinvestisseur)

Pour BNP Paribas Asset Management l'investissement responsable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels nous investissons.

Intégration ESG :

Nos analystes et gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG les plus pertinents et ce quel que soit le processus d'investissement. Nos directives et notre politique d'intégration ESG s'appliquent à tous nos processus d'investissement (et donc aux fonds, mandats et fonds thématiques). Cependant, elles ne sont pas toutes applicables aux fonds indiciels, aux fonds négociés en bourse (ETFs) et à certaines exceptions au processus de gestion spécifique. Conformément aux convictions de BNP Paribas Asset Management, cette démarche nous permet d'identifier des risques et des opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui peut nous apporter un avantage comparatif. Le processus d'intégration des facteurs ESG est guidé par des principes communs formels. Depuis 2020, chaque processus d'investissement - et par définition, toute stratégie d'investissement éligible - a été examiné et approuvé par un comité de validation ESG.

Vote, dialogue et engagement :

Nous investissons de manière réfléchie et nous avons établi des directives détaillées en matière de vote sur un certain nombre d'enjeux ESG. De plus, nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants ainsi que nos experts du Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

De plus, nous avons pour objectif de rencontrer fréquemment les pouvoirs publics afin de discuter des moyens mis en œuvre dans la lutte contre le réchauffement climatique. Notre gouvernance et politique de vote est disponible ici : [9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A \(bnpparis-am.com\)](https://www.bnpparis-am.com/9EF0EE98-5C98-4D45-8B3C-7C1AD4C0358A)

Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles :

BNP Paribas Asset Management applique ainsi, pour tous ses investissements, des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

En complément des principes du Pacte mondial des Nations Unies, BNP Paribas Asset Management applique les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises. Des standards ESG spécifiques que doivent respecter les entreprises opérant dans certains secteurs sensibles en matière d'impacts sociaux et environnementaux. Ils sont définis au sein de politiques sectorielles qui concernent, à ce jour, l'huile de palme, la pâte à papier, le charbon, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le pétrole & gaz non conventionnels, l'exploitation minière, l'amiante, l'agriculture et le tabac. Le non-respect des standards ESG définis par BNP Paribas Asset Management conduit à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement. Enfin, conformément à la réglementation, certains domaines comme celui des armes controversées (mines anti personnelles et armes à fragmentation) sont proscrits de tout investissement.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles ici : *Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles*

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Une vision prospective :

Nous pensons que trois points clés sous-tendent un système économique plus durable et plus inclusif : la transition énergétique, la protection de l'environnement et l'égalité. Nous avons défini un ensemble d'objectifs et mis au point des indicateurs de performance pour mesurer comment nous alignons notre recherche, nos portefeuilles et notre engagement auprès des entreprises et des pouvoirs publics sur ces trois enjeux, les « 3E ».

Gamme d'OPC avec une approche extra-financière renforcée

Une partie de notre gamme intègre les quatre piliers fondamentaux de notre approche durable en y ajoutant : les stratégies « ESG renforcé » qui regroupent les fonds multi-facteurs, best-in-class et les fonds labélisés ; les stratégies « thématiques », pour investir dans les entreprises qui fournissent des produits et services offrant des solutions concrètes aux défis environnementaux et/ou sociaux et, enfin, les stratégies « à impact » pour générer, en plus de la performance financière, un impact environnemental et/ou social intentionnel, positif et mesurable.

Notre démarche RSE

En tant qu'investisseur durable, nos pratiques doivent égaler, voire dépasser, les standards que nous attendons des entités dans lesquelles nous investissons. Nous intégrons ainsi le développement durable dans nos activités opérationnelles et citoyennes avec pour priorité : l'égalité femme/homme au sein de nos effectifs, la réduction de nos déchets et de nos émissions de CO2 ainsi qu'œuvrer pour l'inclusion des jeunes.

Les résultats de notre démarche durable sont résumés dans notre rapport extra-financier disponible sur notre site internet : Rapport Sustainability 2020 - BNP Paribas Asset Management (bnpparibas-am.com)

II - Stratégie d'investissement du Fonds

Dans le cadre de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le Fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les investissements du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental établis par le Règlement Taxonomie.

* * *

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2022, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - TSA 47000 -75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)¹.

¹ NB : les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2022. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	978	133,825	50,406

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	176	42,857
<i>dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens</i>	154	34,914

Autres informations :

- Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France :

	Nombre de fonds (31.12.2022)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.12.2022
OPCVM	188	79
Fonds d'Investissement Alternatifs	315	45

- En 2022, 6,6 k EUR ont été versés, au titre du « carried interests » (intéressement aux plus-values) aux collaborateurs de BNPP AM France présents au 31.12.2022.
- Sous la supervision du comité de rémunération de BNP Paribas Asset Management Holding et de son conseil d'administration, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNP Paribas Asset Management, et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2021, a été réalisé entre Juin et Septembre 2022. Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités de BNP Paribas Asset Management titulaires d'une licence AIFM et/ou OPCVM, ont donné lieu à la cotation « Satisfaisant » (soit la meilleure cotation sur quatre possibles) soulignant ainsi la solidité du dispositif en place, notamment lors de ses étapes clés : identification des collaborateurs régulés, cohérence du lien performance-rémunération, application des règles de différés obligatoires, mise en œuvre des mécanismes d'indexation et de différés. Une recommandation -sans caractère d'alerte- a été émise en 2022, la documentation et les contrôles de la sélection des paniers d'indexation pour les membres des équipes de gestion qui ne gèrent pas directement eux-mêmes des portefeuilles nécessitent dans certains cas d'être améliorée.

² Outre ces effectifs et les montants correspondants, il faut noter les

- 5 collaborateurs de la succursale autrichienne, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 916 K EUR et 370 K EUR;
- 23 collaborateurs de la succursale allemande, dont 1 a le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 5,026 K EUR et 1,867 K EUR.
- 53 collaborateurs de la succursale italienne, dont 2 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 6,171 K EUR et 1,910 K EUR.
- 74 collaborateurs de la succursale néerlandaise, dont 10 ont le statut d' « Identified Staff », et dont la rémunération totale et la rémunération variable totale s'élèvent respectivement en 2021 à 10,668 K EUR et 2,902 K EUR.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

- Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable et sur ces instruments de rémunération différée, sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet de la société

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

La politique de vote est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

Depuis le 24 février 2022, nous nous sommes montrés très attentifs aux implications du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi qu'à ses répercussions en termes de pénurie d'énergie et d'approvisionnement alimentaire en Europe. Nous surveillons de près la situation au niveau des perspectives globales, des marchés et des risques financiers afin de prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt des actionnaires.

* * *



MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
1, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Benjamin Moïse



2023.06.08 12:19:09 +0200

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	10,660,435.11	9,507,398.87
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	10,651,885.11	9,507,398.87
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	10,651,885.11	9,507,398.87
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	8,550.00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8,550.00	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	560,297.52	686,554.75
Opérations de change à terme de devises	448,678.25	657,363.76
Autres	111,619.27	29,190.99
Comptes financiers	51,159.98	41,539.54
Liquidités	51,159.98	41,539.54
TOTAL DE L'ACTIF	11,271,892.61	10,235,493.16

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	10,828,309.83	9,429,648.53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-80,850.73	158,704.13
Résultat de l'exercice (a,b)	-44,980.96	-25,086.35
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	10,702,478.14	9,563,266.31
Instruments financiers	1,945.00	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	1,945.00	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1,945.00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	564,625.85	672,226.85
Opérations de change à terme de devises	424,774.12	667,075.70
Autres	139,851.73	5,151.15
Comptes financiers	2,843.62	-
Concours bancaires courants	2,843.62	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	11,271,892.61	10,235,493.16

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	189,250.00	-
vente S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	180,885.45	-
vente S&P 500 E-MINI FUTURE 18/03/2022	-	209,220.01
Options		
achat PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/02/2023 37	145,816.13	-
vente PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/02/2023 35	39,121.71	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 18/03/2022	-	128,625.00
achat MSCI EMERGING MARKETS INDEX 17/03/2023	89,894.59	-
achat MSCI EMERGING MARKETS INDEX 18/03/2022	-	53,917.52
achat RUSSELL 2000 E MINI INDEX FUT 18/03/2022	-	98,610.62
achat STXE6ESGX EURP 17/03/2023	456,750.00	-
achat STXE6ESGX EURP 18/03/2022	-	91,050.00
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	127.97	12,137.70
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	660.20	-
TOTAL I	788.17	12,137.70
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-479.82	-317.86
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-479.82	-317.86
Résultat sur opérations financières (I + II)	308.35	11,819.84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-41,586.28	-34,752.17
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (*)	-	-
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-41,277.93	-22,932.33
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3,703.03	-2,154.02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-44,980.96	-25,086.35

(*) Les frais de gestion pris en charge par l'entreprise sont donnés pour information et ne rentrent pas en compte dans les calculs du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

L'évaluation des swaps d'indice, calculée par l'équipe « OTC pricing & Services », est utilisée pour le calcul de la valeur liquidative après contrôle de cohérence avec la valorisation de la contrepartie si elle est reçue dans les délais. En cas de non disponibilité ou d'incohérence, OTC pricing et Services se rapproche de la contrepartie pour identifier et résoudre les problèmes.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion

- Frais à la charge du fonds :

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion :

- 0,45 %TTC maximum l'an de l'actif net pour la part CLASSIQUE

- 0,60 %TTC maximum l'an de l'actif net pour la part P

- 0,30 %TTC maximum l'an de l'actif net pour la part I

- 0,45 %TTC maximum l'an de l'actif net pour la part RE

- Frais à la charge de l'entreprise :

Néant

COMMISSIONS INDIRECTES

Commission de souscription indirecte : Néant

Commission de rachat indirecte : Néant

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part Classique

Capitalisation pour la part P

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part RE

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part Classique

Capitalisation pour la part P

Capitalisation pour la part I

Capitalisation pour la part RE

Changements affectant le fonds

Néant

Annexe

La ventilation par nature des souscriptions et rachats de parts intervenus pendant l'exercice est présentée dans un tableau distinct de l'annexe. Le tableau comprend les lignes :

- "Autres souscriptions" et "Autres rachats" correspondant pour l'essentiel au montant net des opérations transmises par les teneurs de comptes externes au Groupe BNP PARIBAS
- "extourne de rachats" et "extourne de souscriptions" correspondant aux demandes d'annulations transmises par les salariés.

Evènements intervenus au cours de la période :

Le fonds comporte quatre catégories de parts supportant des frais de gestion différents : des parts Classic, des parts I, des parts P et des parts R

La performance de ces quatre catégories devrait être très étroitement corrélée.

Or, du fait de l'actif net très faible des parts R, les performances de cette catégorie a divergé de 0,25% au cours de la période sous revue.

Cette divergence s'explique vraisemblablement par la taille de l'actif net très faible des parts R.

L'incidence sur l'actif net de cette situation est négligeable.

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	9,563,266.31	7,836,007.47
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	3,135,866.21	2,535,105.25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-1,334,782.42	-1,170,802.81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	165,470.68	170,453.06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-264,117.51	-23,304.08
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	265,362.20	91,312.25
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-204,774.20	-92,427.81
Frais de transaction	-4,514.21	-2,699.43
Différences de change	-556.02	-22,076.21
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-574,056.74	270,545.82
Différence d'estimation exercice N	-110,737.94	463,318.80
Différence d'estimation exercice N-1	-463,318.80	-192,772.98
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-3,408.23	-5,914.87
Différence d'estimation exercice N	723.61	4,131.84
Différence d'estimation exercice N-1	-4,131.84	-10,046.71
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-41,277.93	-22,932.33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	10,702,478.14	9,563,266.31

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Ventilations des souscriptions / rachats (*) (**)

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
SOUSCRIPTIONS	3,135,866.21	2,535,105.25
Réserve spéciale de participation	480,738.11	132,321.17
Intéressement	187,365.23	207,787.83
Versements volontaires	583,390.95	569,264.28
Comptes Epargne Temps	-	-
Congés payés	3,160.75	2,725.96
Abondement	1,506,420.98	1,041,529.59
Versements en apport de titres	-	-
Intérêts de retard sur RSP ou intéressement	11.07	1.79
Transferts en provenance de CCB	-	-
Transferts provenant d'autres fonds	291,674.54	479,365.63
Transferts provenant d'autres sociétés de gestion	82,481.98	102,098.54
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Frais de premier investissement à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	622.60	10.46
Extourne de rachats	-	-
Commissions d'entrée à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	44,022.02	34,482.53
Commission d'entrée à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	6.62	-
RACHATS	-1,334,782.41	-1,170,802.81
Remboursements	-915,789.73	-805,986.35
Remboursements en titres	-	-
Transferts vers CCB	-	-
Transferts vers d'autres fonds	-238,708.12	-269,157.00
Transferts vers d'autres sociétés de gestion	-150,772.74	-66,561.80
Frais de tenue de compte	-28,889.23	-29,097.55
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (acquis à l'OPC)	-	-
Autres	-622.59	-0.11
Extourne de souscriptions	-	-
Droits de sortie à la charge de l'entreprise (non acquis à l'OPC)	-	-
Droits de sortie à la charge du salarié (non acquis à l'OPC)	-	-

(*) Données non auditées par le commissaire aux comptes.

(**) Données fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité.

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	10,289,307.55
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	290,134.0813
Nombre de titres rachetés	97,890.7348
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	11,881.0671
Nombre de titres rachetés	30,584.2671
Catégorie de classe P (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,460.7445
Nombre de titres rachetés	1,609.2204
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocedées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocedées	-

Complément d'information 2

Frais de gestion	Exercice	% de l'actif net moyen
	30/12/2022	
	Montant (EUR)	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	32,725.21	0.45
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	7,958.94	0.30
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-

Complément d'information 2

Frais de gestion	Exercice	% de l'actif net moyen
	30/12/2022	
	Montant (EUR)	
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	902.13	0.60
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RE (Devise: EUR)		
Frais de gestion à la charge du fonds		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Frais de gestion garantie	-	-
Frais de conseil	-	-
Frais d'assurance décès	-	-
Frais de gestion à la charge de l'entreprise		
Honoraires CLC en montant (TTC)	-	-
Frais de gestion administrative	-	-
Frais de gestion financière	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Frais de premier investissement à la charge de l'entreprise	-
Déposit euros	2,653.50
Déposit autres devises	15,375.78
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	448,678.25
Autres débiteurs divers	93,589.99
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	560,297.52
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	424,774.12
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	136,161.37
Provision pour risque des liquidités de marché	-
Honoraires CLC à la charge du Fonds	-
Commission de gestion financière à la charge du Fonds	-
Commission de gestion administrative à la charge du Fonds	3,690.36
Frais de gestion de la garantie	-
Frais d'assurance décès	-
Frais de conseil	-
Commissions d'entrées rétrocédées	-
Versements en cours de répartition	-
TOTAL DES DETTES	564,625.85

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-
Actions cotées	-
Actions non cotées	-
Obligations non cotées	-
Obligations cotées	-
Titres de créances	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	555,073.29
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	546,644.59
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	51,159.98
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,843.62
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	51,159.98	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,843.62	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	JPY
Actif		
Dépôts	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-
Obligations non cotées	-	-
Obligations cotées	-	-
Titres de créances	-	-
Actions cotées	-	-
Actions non cotées	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	54,032.95	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	50,747.37	-
Comptes financiers	34,233.14	16,926.84
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	397,669.99	27,104.13
Comptes financiers	-	-
Hors-bilan		
Opérations de couverture	180,885.45	-
Autres opérations	89,894.59	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-36,489.67	-19,870.73
Total	-36,489.67	-19,870.73
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-36,489.67	-19,870.73
Total	-36,489.67	-19,870.73
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-60,729.89	108,325.43
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-60,729.89	108,325.43
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-60,729.89	108,325.43
Total	-60,729.89	108,325.43
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-7,581.13	-4,529.58
Total	-7,581.13	-4,529.58
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-7,581.13	-4,529.58
Total	-7,581.13	-4,529.58
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18,986.48	47,858.44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-18,986.48	47,858.44
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-18,986.48	47,858.44
Total	-18,986.48	47,858.44
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-910.16	-686.05
Total	-910.16	-686.05
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-910.16	-686.05
Total	-910.16	-686.05
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,134.31	2,520.13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,134.31	2,520.13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,134.31	2,520.13
Total	-1,134.31	2,520.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-	0.01
Total	-	0.01
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0.01
Total	-	0.01
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-0.05	0.13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-0.05	0.13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-0.05	0.13
Total	-0.05	0.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	9.9595	10.4387	10.3141	10.7521	10.0579
Actif net (en k EUR)	2,407.64	3,750.72	4,719.40	6,525.82	8,038.04
Nombre de titres					
Parts C	241,741.3178	359,308.2669	457,565.4624	606,928.4614	799,171.8079

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.06	0.30	-0.23	0.17	-0.07
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.02	-0.04	-0.02	-0.03	-0.04

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	9.9511	10.4455	10.3363	10.7915	10.1099
Actif net (en k EUR)	3,042.49	3,043.27	2,997.91	2,885.77	2,514.40
Nombre de titres					
Parts C	305,743.1064	291,345.6562	290,034.5093	267,409.1126	248,705.9126

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.06	0.30	-0.23	0.17	-0.07
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.01	-0.03	-	-0.01	-0.03

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	9.7821	10.2374	10.1000	10.5132	9.8197
Actif net (en k EUR)	110.31	122.12	118.70	151.67	150.03
Nombre de titres					
Parts C	11,277.1955	11,928.4428	11,752.7870	14,426.8024	15,278.3265

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.06	0.30	-0.22	0.17	-0.07
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.04	-0.05	-0.03	-0.04	-0.05

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Catégorie de classe RE (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)		
Parts C	10.7800	10.1600
Actif net (en k EUR)	0.01	0.01
Nombre de titres		
Parts C	1.0000	1.0000

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)		
Parts C	0.13	-0.05
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)		
Parts C	0.01	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

MULTIPAR DIVERSIFIE MODERE

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				10,651,885.11	99.53
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				10,651,885.11	99.53
ALGEBRIS FINANCIAL CRD-IE	912	172.66	EUR	157,465.91	1.47
AMSELECT BLUEBAY EURO BOND AGGREGATE ICA	14,381	83.93	EUR	1,206,997.33	11.28
BNP PARIBAS MOIS ISR PARTS IC 3 DECIMALE	5.572	22,758.74	EUR	126,811.71	1.18
BNP PARIBAS OBLI ISR-M	17,108	119.79	EUR	2,049,367.32	19.15
BNPP EASY Corp Bond SRI PAB 9IC	5,852	91.55	EUR	535,735.97	5.01
BNPP EASY MSCI EUR ESG FILTD MIN TE 9IL	44,558	12.27	EUR	546,731.12	5.11
BNPP EQUITY TRANSITION ICA	26.098	847.43	EUR	22,116.23	0.21
BNPP EURO FLEXIBLE BOND ICA	4,219.068	104.96	EUR	442,833.38	4.14
BNPP EUROPE EQUITY ICA	1,758.447	310.61	EUR	546,191.22	5.10
BNPP GLOBAL ENVIRONMENT ICA	485.752	307.86	EUR	149,543.61	1.40
BNPP SUSTAINABLE ENHANCED BOND 12M ICA	38.332	100,488.97	EUR	3,851,943.20	35.99
BNPP SUSTAINABLE EURO CORPORATE BD ICA	1,836	142.10	EUR	260,895.60	2.44
BNPP SUST EUROPE MULTIFACTOR EQUITY ICA	3,801.941	144.70	EUR	550,140.86	5.14
INVESCO NASDAQ-100 DIST	217	265.75	USD	54,032.95	0.50
LOMBARD ODIER FUNDS GLOBAL FINTECH	8,794	8.59	EUR	75,525.51	0.71
M&G LUX GLOBAL LIST INF-JIE	7,843	9.63	EUR	75,553.19	0.71
Instruments financiers à terme				6,605.00	0.06
Futures				-745.39	-0.01
EURO STOXX 50 - FUTURE 17/03/2023	-5.00	3,785.00	EUR	6,800.00	0.06
MSCI EMERGING MARKETS INDEX 17/03/2023	2.00	959.40	USD	-1,452.33	-0.01
S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	-1.00	3,861.00	USD	5,026.94	0.05
STXE6ESGX EURP 17/03/2023	29.00	157.50	EUR	-11,120.00	-0.10
Options				6,605.00	0.06
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/02/2023 35	-5.00	38.90	EUR	-1,945.00	-0.02
PUT EURO STOXX 50 - OPTION 17/02/2023 37	9.00	95.00	EUR	8,550.00	0.08
Appels de marge				745.39	0.01
Créances				560,297.52	5.24
Dettes				-564,625.85	-5.28
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				48,316.36	0.45
TOTAL ACTIF NET			EUR	10,702,478.14	100.00